

Conditions générales de Location

La Réservation :

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

- Pour la réservation d'un hébergement : 30% du montant du séjour.

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

Les modalités de paiement :

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par virement.

Le solde des séjours :

Le règlement du solde s'effectue comme suit:

- pour les locations: intégralité du solde payé à l'arrivée.
- La location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements,
- l'accès aux aires de jeux, aux sanitaires communs, certaines activités.

Ils ne comprennent pas :

- la TAXE DE SEJOUR (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- les suppléments tels que : les animaux, certaines activités, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour, les locations diverses (vélos, karts...),
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ETAT (150 € restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).
- Les frais de ménage de 50 euros, si le mobil-home n'est pas rendu parfaitement propre.

Caution :

Une caution de 250 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état et en parfait état de propreté. Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 heures.

Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...).

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées.

Divers : Barbecue, Animaux, Terrains de jeux, Circulation Prise de vue...

- Seuls les barbecues mis à disposition sont autorisés.
 - Les animaux sont acceptés sur les emplacements mais pas dans les locatis, moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits. Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
 - La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping. Pour des raisons de sécurité, la circulation est interdite la nuit (horaires précisées à l'entrée).
 - Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de nos campings. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.
- Extrait du règlement intérieur
- Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite entre 23h30 et 7h00 du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Arrivée retardée - départ anticipé

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu. Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.